

Le 21 mars 2026, à Cachan

Hélène de Comarmond réélue maire de Cachan

Réuni ce samedi 21 mars 2026 à l'Hôtel de Ville, le conseil municipal d'installation a marqué l'ouverture du nouveau mandat municipal. Hélène de Comarmond a été réélue maire de Cachan et une équipe de 14 adjoints a été constituée.

Le conseil municipal d'installation de la Ville de Cachan s'est tenu le samedi 21 mars 2026 à 10h, en salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en présence des élus et de nombreux habitants venus assister à ce moment important de la vie démocratique locale.

À la suite des élections municipales remportées dès le premier tour, le nouveau conseil municipal est composé de 33 élus pour la liste *Cachan en commun*, de 4 élus pour la liste *Cachan sûre, propre, écologique et dynamique* ! et de 2 élus pour la liste *En Avant Cachan*.

Les conseillers municipaux ont procédé à l'élection du maire à bulletin secret.

Hélène de Comarmond a été réélue maire de Cachan à la majorité absolue.

Dans son discours, elle a salué la confiance exprimée par les habitants et fixé le cap du nouveau mandat :

« Le message adressé par les habitants est clair : il appelle à poursuivre et amplifier l'action engagée. Cette confiance nous engage à être à la hauteur, à rester fidèles à la parole donnée et à agir avec exigence. Je serai la maire de toutes les Cachanaises et de tous les Cachanais. Dans une période marquée par les incertitudes, nous ferons le choix du rassemblement et de la solidarité, avec une ambition forte : faire de Cachan une ville plus participative, plus écologique et plus solidaire. » - Hélène de Comarmond

Elle a également rappelé l'importance d'une démocratie locale vivante, fondée sur l'écoute, le dialogue et l'implication des citoyens dans les décisions municipales.

Le conseil municipal a ensuite fixé à 14 le nombre d'adjoints à la maire, constituant une équipe engagée et en partie renouvelée pour conduire l'action municipale.

Ont été élus : Camille Vielhescaze, Sandrine Churaqui, David Petiot, Zeïma Morin-Yahaya, Patrick Salerno, Narguesse Nazer, Samuel Besnard, Maëlle Bouglet, Stéphane Rabuel, Céline Di Mercurio, Thomas Kekenbosch, Christine Rescoussié, Henri Chassagne et Katia Touchet.

Au cours de la séance et conformément au Code général des collectivités territoriales, la Charte de l' élu local a été lue, rappelant les principes déontologiques qui encadrent l'exercice du mandat.

Ce conseil municipal d'installation marque le début d'un nouveau mandat tourné vers l'action, avec la volonté de répondre concrètement aux attentes des habitants et de poursuivre le développement de la ville.

Contact presse :

Tom CHEVALLIER – Directeur de la communication et de la proximité

tom.chevallier@ville-cachan.fr – 06.46.49.74.42

